

Décision n° 00–471 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 24 mai 2000 autorisant des sociétés à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

L’Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33–2, L. 36–6 (4°), L. 36–7 (6°), D. 99 à D. 99–3 et D. 99–5 ;

Vu le décret n° 79–348 du 2 mai 1979 relatif au fonctionnement des stations radioélectriques dans les circonstances prévues aux articles 2 et 6 de l’ordonnance n° 59–147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33–1 et L. 33–2 du code des postes et télécommunications ;

Vu l’arrêté du 25 janvier 1999 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision de l’Autorité de régulation des télécommunications n° 98–909 en date du 17 novembre 1998 précisant les règles concernant les conditions d’établissement et d’exploitation des réseaux radioélectriques indépendants du service mobile terrestre, homologuée par l’arrêté du ministre chargé des télécommunications en date 24 décembre 1998 ;

Vu les demandes présentées par les demandeurs mentionnés en annexe ;

Après en avoir délibéré le 24 mai 2000 ;

Décide :

#### Article 1

– Les 19 titulaires de réseaux mentionnés en annexe sont autorisés à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP), selon les conditions précisées par la présente décision et l’annexe jointe.

#### Article 2

– Les présentes autorisations, délivrées pour une durée de 5 ans, sont strictement personnelles et ne peuvent être cédées à des tiers. Leur durée de validité ne sera pas prorogée en cas de modification du réseau.

#### Article 3

– La délivrance des présentes autorisations ne préjuge pas des autres autorisations nécessaires à l’établissement ou à l’exploitation des réseaux concernés.

#### Article 4

- Les fréquences sont attribuées aux exploitants de réseaux selon les conditions précisées dans l'annexe jointe. Elles peuvent être partagées entre plusieurs utilisateurs en fonction des contraintes imposées par la gestion optimisée des ressources en fréquences.

#### Article 5

- Le raccordement à un réseau ouvert au public doit s'effectuer conformément aux dispositions de l'article D. 99–1 susvisé.

#### Article 6

- Les titulaires sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion fixées par le décret susvisé.

#### Article 7

- Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mai 2000

Le Président,

Jean-Michel Hubert

#### Annexe à la décision

Décision n° 00–471 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 24 mai 2000 autorisant des sociétés à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant à usage privé du service mobile terrestre (2RP) et attribuant les fréquences associées

Titulaire	Commune de l'utilisateur	Département	Fréquence d'émission en MHz
CASCO DECOR SNC	ARCHES	88	469,6250
AARTAXI CORREZE	TULLE	19	424,7375
MAIRIE D'AVIGNON	AVIGNON	84	154,8250
MAIRIE DE LA FERTE MILON	LA FERTE MILON	02	71,3125
GOLF ESPACE	GUJAN MESTRAS	33	151,9500
NEWCO CHANTILLY	VINEUIL ST FIRMIN	60	446,1500
SNGST	MARLY LE ROI	78	468,4250
EK TAXIS	BONDY	93	468,6875
COMPETITION ASSISTANCE	VERINES	17	444,6250

AUCHAN FRANCE	MACON	71	445,3625
PETITJEAN REGIS	SERQUEUX	52	71,0750
BOUYGUES BATIMENT	CHAMPIGNY SUR MARNE	94	446,5750
BOUYGUES BATIMENT	CHAMPIGNY SUR MARNE	94	446,8500
SICRA	ISSY LES MOULINEAUX	92	446,6750
SICRA	ISSY LES MOULINEAUX	92	446,7375
AUCHAN FRANCE	BRETIGNY SUR ORGE	91	446,3500
MAIRIE DE ROGNAC	ROGNAC	13	466,3750
SODERN	LIMEIL BREVANNES	94	469,0500
CARILLION BTP	CARROS	06	444,8375
CARILLION BTP	CARROS	06	444,9875
SMURFIT SOCAR	ST SEURIN SUR L'ISLE	33	446,2875
STE GEOMETRES EXPERTS ATURINS	AIRE SUR L'ADOUR	40	444,8375
STE GEOMETRES EXPERTS ATURINS	AIRE SUR L'ADOUR	40	444,9875